



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

| | | |
|--|--|--|
| <p>Chez M. Pascal ROGER 8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940 APPT. 2503 28300 MAINVILLIERS Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr Page Facebook : https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/</p> | | |
|--|--|--|

Mainvilliers, le 25 septembre 2024

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'Association les Joyeux Mirauds vous propose à nouveau de survoler du 13 au 23 mai 2025 l'Océan Atlantique pour bronzer au soleil et goûter les saveurs culinaires et culturelles de la Guadeloupe. Cette île fait partie des Petites Antilles.

Karukéra, ancien nom de la Guadeloupe, fait partie des Petites Antilles ou « îles au vent » encadrée à l'est par l'Océan Atlantique et à l'ouest par la mer des Caraïbes. Elle est formée de deux îles : Basse-Terre et Grande-Terre séparées par un petit bras de mer appelé Rivière Salée. Basse-Terre est la plus vaste et la plus élevée (volcan de la Soufrière : 1 467 m) alors que Grande-Terre est un plateau agricole largement cultivé ne dépassant pas 100m. Elle comprend également des îles dépendantes : la Désirade, Saint-Barthélemy, Saint-Martin ainsi que Marie-Galante que nous aurons l'occasion de visiter.

Vous serez hébergés à l'Hôtel 3 étoiles Salako, 10 rue Pointe de la Verdure 97190 Le Gosier, téléphone 05 90 82 64 64. Cet établissement est situé à proximité de la station balnéaire de cette commune, le long d'une grande plage ombragée. Vous serez logés en chambre climatisée double, twin ou individuelle comprenant chacun un sanitaire complet. Le linge de toilette sera fourni par l'établissement et les lits seront faits à votre arrivée.

Pour votre information, ce complexe hôtelier dispose de deux piscines. De plus, deux restaurants seront à votre disposition. En ce qui concerne les repas, les boissons seront incluses et nous serons servis à table durant tout notre séjour.

Jean-Claude Calif, originaire de cette île aux Belles Eaux, sera responsable de cette escapade tropicale. Bien entendu, la découverte culinaire et culturelle, les sorties et excursions seront au rendez-vous pour visiter notamment ce lieu incontournable de la Pointe des Châteaux, la cascade aux écrevisses ainsi que la mangrove et le domaine de la Valendreuse. Vous recevrez le programme ultérieurement.

A proximité de notre hébergement et lors de nos diverses visites, nous pourrions également profiter des baignades sur les plages au sable fin avec une eau à plus de 28° ; ce qui implique d'avoir son maillot de bain, une crème solaire de haute protection et des vêtements légers

TARIFS

Le tarif est fixé pour l'ensemble de cette semaine tropicale à :

- 2.050,00€ pour les personnes déficientes visuelles ;
- 1.435,00€ pour les personnes voyantes qui nous accompagnent.
- Si vous désirez une chambre individuelle, le supplément est de 425,00€

Ce tarif comprend :

- ✚ Le vol aller-retour Paris - Pointe-à-Pitre ;
- ✚ L'hébergement chambre double ou twin en pension complète ;
- ✚ Les excursions prévues au programme sur place.

Ces mêmes tarifs ne comprennent pas :

- ✚ Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile au lieu de rendez-vous, quel qu'il soit ;
- ✚ Les dépenses à caractère personnel ;
- ✚ Les éventuelles communications téléphoniques passées depuis la chambre de l'hôtel ni les consommations au bar.

Étant donné le succès de cette escapade tropicale, et pour des questions logistiques, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse : <https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, avant le 16 novembre 2024, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois., Le solde doit être impérativement réglé avant le 1er avril 2025 au plus tard.

Nouveau, vous pouvez régler votre voyage en Guadeloupe par carte bancaire via la plateforme HelloAsso en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/association-les-joyeux-mirauds/paiements/quadeloupe-2025>

Si un acompte était perçu ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Si vous ne souhaitez pas la solution du paiement par carte bancaire, nous vous recommandons vivement d'effectuer un virement dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. Pour des questions d'accessibilité nous concernant, ces modes de paiements sont à privilégier. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2025 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Pour verser votre adhésion 2024, nous vous recommandons fortement le paiement par carte bancaire en suivant ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/association-les-joyeux-mirauds/adhesions/adhesion-ljm>

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les Joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- ✚ De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- ✚ De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- ✚ De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- ✚ À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le commencement du séjour attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à prendre l'avion, à vivre en collectivité, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaines personnes surestiment leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en sera engagée en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Afin d'organiser et d'assurer au mieux cette manifestation, sans omettre un niveau de sécurité et de confort optimal au cours de tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. La recherche d'accompagnateurs

sympathiques surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, cette tâche reste l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises.

Pour maintenir une bonne convivialité au sein du groupe et de favoriser les échanges, nous recommandons aux accompagnateurs « encadrants » valides qui seront amenés à guider deux personnes durant cette escapade de changer régulièrement de vacanciers déficients visuels.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Vous devez avoir impérativement une carte d'identité ou un passeport en cours de validité afin de passer sans encombre tous les contrôles à l'aéroport.

Si vous ne les avez pas, n'oubliez pas de vous rendre à l'hôtel de ville de votre commune au service de l'état civil afin d'établir cette pièce d'identité au plus vite tout en sachant qu'il faut environ 3 semaines de délai pour l'obtenir.

Quant aux chiens guides, ils sont acceptés selon les quotas en vigueur sur les compagnies aériennes (2 maximum par vol).

Par ailleurs, veuillez à ce qu'ils aient tous leurs vaccins à jours ainsi que leur passeport que vous prendrez bien soin d'avoir en permanence sur vous lors des diverses excursions.

Ils seront les bienvenues dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences.

En ce qui concerne le regroupement, il s'effectuera à l'aéroport d'Orly IV Porte 45D, à l'accueil du service d'assistance pour les personnes à mobilité réduite le mardi 13 mai 2025 à 8 heures. Avant d'accéder à l'aérogare, une borne d'appel est à votre disposition pour contacter les agents de ce service.

Pour votre information, nous voyagerons par la compagnie CORSAIRE dont le vol régulier SS-926 décollera à 12 heures 30 pour une arrivée prévue à 15 heures 15, heure locale à Pointe-à-Pitre.

Pour le retour de Pointe-à-Pitre à Paris prévu le jeudi 22 mai 2025, nous partirons par le vol régulier SS-927 à 19 heures, heure locale pour arriver à 9 heures du matin à Paris Orly IV. Dès la confirmation de votre inscription, vous recevrez au fur et à mesure toutes les informations pour vous permettre d'organiser au mieux votre séjour sur l'arc antillais.

Quelques informations utiles concernant vos bagages :

Le poids de votre bagage que vous pouvez apporter avec vous en cabine ne doit pas dépasser 12 kilos et ne doit pas contenir :

- Tout objets tranchants ou pointus comme poinçons, couteaux, limes et coupes ongles, lames de rasoir, etc.

- Aucun liquide quel qu'ils soient, même bouteilles d'eau sauf médicaments avec ordonnance et scellés dans un sachet plastique style sacs de surgelés de 20 cm sur 20 cm maximum.

- Pas de tubes tel que pommades, crèmes, rouges à lèvres, gels douche, ETC. !

Tous liquides ou autres tubes du genre cités ci-dessus détectés sur vous, seront immédiatement confisqués ou vidés sur place par les services de sécurité de l'aéroport.

- médicaments :

Les médicaments sont autorisés si l'ordonnance est fournie et comme cité précédemment, ils doivent être scellés dans un sachet hermétique de 20 cm sur 20 cm maximum.

Pour les personnes nécessitant un traitement obligatoire, prévoyez deux ou trois jours de traitement supplémentaire au cas où les bagages seraient retardés pour la livraison ou autres péripéties.

Pour tout le reste, veuillez le mettre dans votre bagage de préférence fermé à clef qui ira en soute.

Ce dernier ne doit pas dépasser 23 kilos.

Il est nous le pensons inutile de vous rappeler que tous vos bagages doivent être clairement marqués de votre nom, prénom, adresse postale et d'un numéro de téléphone de préférence.
Et oui, plus facile de vous joindre si votre bagage est perdu !

Une petite astuce est de mettre une feuille avec toutes vos coordonnées complètes dans votre bagage au cas où ce dernier serait égaré et les étiquettes extérieures arrachées.

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Pour toute information complémentaire relative à ce séjour, n'hésitez pas à nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par e-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Nous espérons que cette échappée dans les caraïbes vous plaira et n'hésitez donc plus à venir vous bronzer, balader et zouker sous le soleil antillais.

Le Comité des Joyeux Mirauds
Margareth, Sandra, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association LES JOYEUX MIRAUDS est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. : IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées ».

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.